

RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00697
Numéro SIREN : 892 044 363
Nom ou dénomination : A.R.T SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2021 sous le numéro de dépôt 1912

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le **01/04/2021 à 09H00**, est présent au siège de la société, les soussignés :

- **Mr Rached TOUIJRI**
- **Mr Ahmed RABBAHI**

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I Démission du poste de Président
- II Nomination du nouveau Président
- III Cession de parts
- IV Pouvoirs en vue des formalités

Agissant en qualité de seuls associés de la société se sont réunis afin de nommer un nouveau président suite à la démission de **Mr Rached TOUIJRI** dans sa fonction de président, à effet immédiat et nommé **Monsieur Ahmed RABBAHI** nouveau président.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - DÉMISSION DU POSTE DE PRÉSIDENT

Les soussignés ont pris note de la volonté de **Mr Rached TOUIJRI** de mettre un terme à son mandat de président de la société à effet du **01/04/2021**, et ce conformément à l'article 13 des statuts de la société. Cette résolution est acceptée et adoptée à l'unanimité.

II - NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

Les soussignés nommant en qualité de nouveau Président de la société :

Monsieur Ahmed RABBAHI né le **19/06/1988** à **BLIDA (MAROC)**, de nationalité Algérienne demeurant au **29 rue Jules Guesdes 33270 Floirac** pour une durée indéterminée.

Celui-ci, présent, déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution est acceptée et adoptée à l'unanimité.

III - CESSIION DE PARTS

Cession de 100 parts détenues par Mr Rached TOUIJRI cédé à Monsieur Ahmed RABBAHI

Le montant de la vente soit 1 € par part est accepté à l'unanimité.

Le montant global de la vente est donc de 100.00 €

Cette résolution est acceptée et adoptée à l'unanimité.

IV - POUVOIRS DU PRÉSIDENT

La présidence exerce ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts sociaux.

Cette résolution est acceptée et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé l'assemblée prend fin à 9h30

Monsieur Ahmed RABBAHI



Mr Rached TOUIJRI

